

en faisant corps avec le Syndicat. Il est unique-ment un agent de transmission et consultatif en ce qui concerne les relations du bureau avec les mem-bres de la section.

Article 31.—Le président délégué réunira le bu-reau de la section une fois par mois, et l'assemblée générale toutes les fois qu'il le jugera utile, mais, en tout cas, deux fois par an : le jour de la fête patro-nale, pour entendre un rapport sur les opérations effectuées pour le compte de la section par l'entre-mise du Syndicat ; et dans le courant de janvier, pour prendre communication d'un rapport som-maire établi par le bureau pour toutes les sections, sur l'ensemble des opérations du Syndicat et sur sa situation financière.

Enfin, si l'un des membres de la section vient à mourir, son bureau et un délégué assisteront au service religieux qui sera célébré pour son enterre-ment.

V.—Assemblée générale.—Article 32.—L'univer-salité des membres du Syndicat sera convoquée une fois par an et répartie en cinq assemblées corres-pondant aux cinq arrondissements du département. Ces assemblées seront présidées par le président du Bureau du Syndicat ou l'un de ses délégués, qui déterminera l'époque et la durée de la session.

Article 33.—Ces assemblées seront des réunions de travail et consacrées à l'étude de toutes les ques-tions pouvant intéresser la généralité des membres du Syndicat : les avantages qu'ils doivent pouvoir retirer de l'Association ; les améliorations agricoles qu'elle peut favoriser ; les vœux qu'elle peut avoir à formuler.—(A suivre.)

Les oiseaux et les insectes.

Dans la nature il y a une loi générale que le po-pulaire a brièvement formulé dans le dicton bien connu : " Les gros mangent les petits ; " et dont l'action saute aux yeux de tous ceux qui ont donné quelque attention à l'étude des oiseaux et des in-sectes. Ce n'est que là où l'homme a modifié la na-ture, de manière à entraver l'effet de cette loi, que la balance est détruite et que par suite se produi-sent des résultats fâcheux. Sans aucun doute, les insectes, comme les oiseaux, ont leur rôle assigné dans le grand drame de la création, et comme beau-coup d'autres êtres, quand ils demeurent dans les limites de leur rôle, ils ont leur utilité pour le bien général. Quand le chat n'est plus là, les souris dansent, dit le proverbe. De même quand les oi-seaux deviennent rares, les insectes pullulent, par-fois à notre désagrément, parfois à notre désavan-tage. Nous ne voulons pas faire un plaidoyer en fa-veur des oiseaux sous prétexte de la beauté de leurs formes et de leur plumage, ou de la douceur de leur chant, mais seulement à cause de leur fonc-tion purement utilitaire comme gardiens des ré-coltes contre les ravages destructeurs des insectes nuisibles. Quelques oiseaux, à la vérité, ne man-gent pas d'insectes, mais le nombre en est petit.

Audubon a établi qu'une bécasse mange en un jour son poids d'insectes. Ce pillard de moineau franc détruit beaucoup de larves et d'insectes. Depuis la destruction des forêts et pour d'autres causes di-rectes dues à l'homme, le nombre des oiseaux va toujours en diminuant pendant que celui des insectes augmente progressivement. Certains enfants sem-blent porter aux oiseaux une haine profonde, qui est pénible à constater dans ses manifestations va-riées. Il faut des mesures répressives contre la guerre aux oiseaux, le dénichage des œufs et des petits, la destruction des couvées. L'éducation de la famille et de l'école doit enseigner la bonté à l'égard de nos amis emplumés. Sous ce rapport, parents et maîtres d'école ont beaucoup à faire et peuvent beaucoup.

Usage de la tourbe comme litière.

Le *Journal d'agriculture* conseille fortement l'usage de la tourbe en remplacement de la paille. En effet, ce serait un moyen d'utiliser la paille pour les animaux en la mélangeant au foin vert, au temps de la fenaison, dans la proportion que nous avons déjà indiquée. Les cultivateurs auraient alors une plus forte quantité de fourrages pour les animaux.

A part cela, l'emploi de la tourbe pour la litière augmenterait la masse des engrais. La tourbe par elle-même à l'état pure ne peut servir à la végéta-tion d'autres espèces de plantes que celles que la nature lui a exclusivement attribuées, à moins qu'on la mélange avec le fumier et une certaine quantité de terre pour en former des composts. Dans ce cas, il faut faire subir à la tourbe certaines préparations.

La tourbe peut devenir à la longue un excellent engrais, si on a le soin de la laisser à l'air en couches très minces ou en tas fréquemment remués ; puis dans cet état on peut l'utiliser à la litière des ani-maux. La tourbe en absorbera les principes fertili-sants qui lui manquent. Il s'agit tout simplement de rendre la tourbe soluble comme le terreau, et propre à absorber l'acide carbonique. C'est ce que fera l'action de l'air, lentement cependant ; mais ce que la chaux et les alcalis feront plus rapidement.

Lorsqu'on veut employer la tourbe comme en-grais, il faut la laisser se dessécher et la réduire en poudre. On en fera une provision qu'on pourra uti-liser lorsque les animaux sont à l'étable, pour la substituer à la paille.

Outre ce moyen de rendre la terre soluble, par conséquent propre à concourir à la fertilité des terres à l'état de culture, comme pouvant avanta-geusement augmenter la masse des engrais en la répandant sous les animaux dans les écuries et les étables, on peut aussi l'incorporer avec toutes les matières végétales et animales afin d'augmenter la masse des composts.

Le fumier frais mêlé avec la tourbe lui donne promptement la faculté cultivable. Il ne faut mettre dans le mélange qu'un tiers de tourbe pour produire